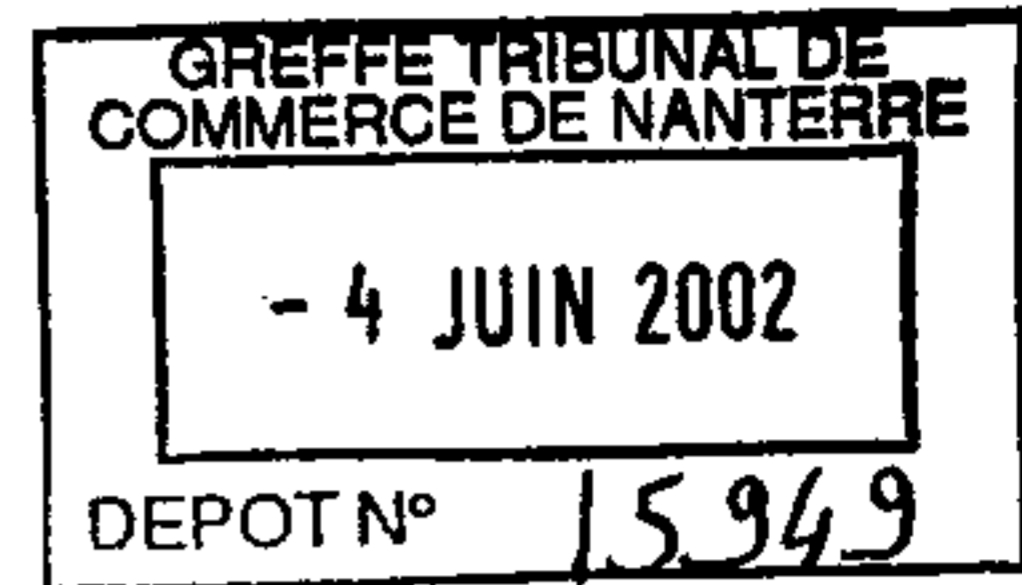


Justif CA - Olyfr B

00B1128

**MILLENIUM**  
Société anonyme  
au capital de 250.000 francs  
Siège social : 33, rue Vauthier  
92100 Boulogne-Billancourt  
429 486 319 RCS Nanterre



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 23 OCTOBRE 2001**

L'an deux mille un, et le vingt trois octobre , à dix heures, le conseil d'administration s'est réuni, au siège social de la société, 33, rue Vauthier, 92100 Boulogne-Billancourt, sur convocation de son président.

Sont présents :

Monsieur Pascal BRASSEUR  
Monsieur Alexis GUIGAZ  
Monsieur Paul NATAF  
Madame Marion BRASSEUR

En conséquence, Monsieur Pascal BRASSEUR, président du conseil d'administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Démission d'un administrateur
- Nomination d'un nouveau président
- Maintien de la position de Directeur Général du nouveau Président

**DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR**

Monsieur le président expose que, pour des raisons personnelles, il ne désire plus exercer les fonctions d'administrateur de la société.

## **NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT**

Monsieur le président expose que, en raison de sa cessation de fonction d'administrateur, il ne désire plus exercer les fonctions de président du conseil d'administration.

En conséquence, il demande au conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement.

Le conseil accepte cette démission et remercie son président pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Alexis GUIGAZ en qualité de président du conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Alexis GUIGAZ déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, le président du conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Il peut en outre déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

## **MAINTIEN DES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL**

Le conseil décide de maintenir dans ses fonctions de directeur général Monsieur Alexis GUIGAZ, nouveau président du conseil d'administration

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un autre administrateur.

Le président

Un administrateur

*Certifié conforme  
à l'original*  
